VILLE DE PESSAC

Free floating

Louez votre vélo, trottinette, scooter et déposez-le près de chez vous !

Définition

Le terme free-floating, signifie littéralement "flotte libre". C'est une forme de mobilité partagée qui consiste à laisser à disposition du public un véhicule (vélo, trottinette, scooter voire même voiture) sans que celui-ci ne soit rattaché à une station ou une borne. Ces véhicules sont disponibles en location moyennant une facturation en fonction de l'usage.
Le free-floating permet de sortir de chez soi, d'emprunter un vélo ou une trottinette électrique sur le trottoir d'en face puis de déposer le véhicule sur son lieu d'arrivée. Le concept vise donc à individualiser davantage les trajets et surtout à ôter les inconvénients des transports publics (horaires, itinéraires fixes).

Déploiement à Pessac

Vélos (mécaniques ou à assistance électrique), trottinettes et scooters sont dorénavant empruntables sur le territoire de la Ville.
Ainsi, à Pessac, c'est 105 vélos, 125 trottinettes, et 37 scooters qui sont mis à disposition par les différents opérateurs.
Le service a ouvert le 3 décembre 2022.

Les opérateurs

6 opérateurs vous proposent leurs engins (vélos, trottinettes, scooters) en free floating. Pour bénéficier de leurs services, il vous faudra télécharger leurs applications et suivre les indications pour utiliser l'engin choisi.

- **Bird** (vélos à assistance électrique) :Android - Ios
- **Pony** (vélos à assistance électrique ou mécaniques) :Android - Ios
- **Dott** (trottinettes à assistance électrique) :Android - Ios
- **TIER** (trottinettes à assistance électrique) :Android - Ios
- **Edog** (Scooters électrique) : Android - Ios
- **YEGO** (Scooters électrique) : Android - Ios

Attention, les règles du code de la route s'appliquent aussi pour les

véhicules loués en free floating; si vous commettez une infraction en scooter, en trottinette ou en vélo pendant votre location , le montant de l'amende peut vous être débité directement par l'opérateur.

Les emplacements

L'ensemble des emplacements de free-floating disponibles sur le territoire de la métropole est accessible sur geo.bordeaux-metropole.fr. Vous pouvez y effectuer une recherche par adresse, ou visualiser les emplacements.
En outre vous pouvez télécharger le guide "Mieux se déplacer en free floating" sur bordeaux-metropole.fr

A Pessac

- Emplacements de stationnement des trottinettes, vélos et scooters
- Emplacements de stationnement des trottinettes et vélos uniquement
- Emplacements de stationnement des scooters uniquement

Sur le campus

- Emplacements des trottinettes, vélos, scooters
- Emplacements des trottinettes et vélos

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS